



## Communiqué de presse

### MINURCAT/PR/027/05/2010

27 mai 2010

### **Prorogation du mandat de la MINURCAT jusqu'au 31 Décembre 2010**

**N'Djamena, Tchad** – Par sa Résolution 1923 datée du 25 mai 2010, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a décidé de proroger le mandat de la MINURCAT jusqu'au 31 décembre 2010.

Dans cette Résolution, le Conseil de Sécurité a pris note de la détermination du Gouvernement du Tchad à assumer l'entière responsabilité de la sécurité et de la protection de la population civile de l'Est du pays, y compris les réfugiés, les déplacés et les communautés d'accueil, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants ainsi qu'au personnel et aux biens des Nations Unies et des organismes humanitaires, comme lui en font obligation le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit des réfugiés.

A partir du 27 mai 2010, la composante militaire de la MINURCAT cessera ses opérations d'escortes et de sécurisation à l'est du Tchad, cette mission incombant désormais aux forces de sécurité tchadiennes.

La réduction des effectifs de cette composante (actuellement 3 300 hommes) et son retrait total du Tchad se dérouleront en 3 phases. D'ici le 15 juillet, 1 400 soldats auront quitté le Tchad. Les 1 900 personnels militaires restants entameront leur retrait final à partir du 15 octobre 2010. Entre le 27 mai et le 15 octobre, la composante militaire sera chargée, entre autres, d'assurer la protection du personnel, des locaux et des installations et équipements des Nations Unies et de procéder in extremis à des extractions des membres des Nations Unies et des agents humanitaires en cas de danger.

A partir du 16 octobre 2010, toutes les composantes de la MINURCAT commenceront leur retrait du Tchad qui devra être terminé avant le 31 décembre 2010.

La composante Police des Nations Unies de la MINURCAT continuera à former et à encadrer les éléments du *Détachement Intégré de Sécurité* (DIS). La Mission continuera également à appuyer les efforts du gouvernement tchadien visant à pérenniser le DIS.

La composante civile de la MINURCAT continuera à soutenir le Gouvernement du Tchad dans la promotion de l'Etat de Droit, dans la promotion et la défense des droits de l'Homme et dans le maintien de la cohésion sociale à travers le renforcement des capacités institutionnelles et le soutien aux efforts de la société civile à l'est du Tchad dans le but de consolider les acquis de ce partenariat.

Les Nations Unies se réjouissent de la perspective de travailler avec le Gouvernement du Tchad pour assurer la mise en œuvre de ce mandat révisé dans un esprit de partenariat et de coopération.

**Pour plus de renseignements, veuillez contacter :**  
(235) 251-1888 ext. :6921